

# COVID-19 :

## La filière OSCAR vous informe

Document rédigé par les Dr Rothenbuhler (Bicêtre),  
Baujat (Necker) et Briot (Cochin) le 24/03/2020.  
Actualisation le 09/11/2020



## RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES ADULTES ET ENFANTS ATTEINTS D'HYPOPHOSPHATASIE (HPP)

---

### 1. Si le diagnostic de COVID est retenu

Suivre les [\*recommandations générales en ligne sur le site de la filière.\*](#)

En cas de signes cliniques de COVID-19 : le référent reste le médecin traitant qui pourra se mettre en relation avec nous.

- ▶ Que vous ou votre enfant soyez maintenus à domicile ou hospitalisés, prévenir le médecin référent pour l'hypophosphatasie ou un membre de son équipe joignable par mail ou téléphone.
- ▶ Concernant les anti-inflammatoires non-stéroïdiens (AINS), dans la mesure du possible, remplacez la prise d'AINS par du paracétamol et ne prenez des AINS que si le contrôle des symptômes de votre maladie le nécessite.
- ▶ Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine et les antagonistes des récepteurs de l'angiotensine, qui augmenteraient peut-être le risque d'infection par COVID-19 et la gravité de la maladie, sont toujours en cours d'analyse et ne sont pas claires. Veuillez en parler avec votre médecin référent avant d'arrêter ou de commencer à prendre ces médicaments.

S'hydrater ou proposez régulièrement de l'eau à boire à votre enfant

Traitez la fièvre au-dessus de 38°5 uniquement avec du paracétamol (attention, ne pas donner d'ibuprofène ou d'aspirine) Les AINS doivent être proscrits. Des formes sévères ont été rapportées chez des sujets jeunes ayant consommé des AINS.

### 2. Recommandations spécifiques pour le traitement par Strensiq de l'hypophosphatasie (adultes et enfants)

- ▶ Il ne faut pas interrompre le traitement.
- ▶ Pour le renouvellement de traitement en pharmacie : en cas de difficultés, contacter le médecin spécialiste pour envoi de l'ordonnance par email
- ▶ L'ordonnance doit préciser si l'injection doit être réalisée par un(e) infirmier(e). Le professionnel de santé doit porter un masque lors des gestes infirmiers.

▶ En cas de difficultés pour la réalisation des injections contacter le médecin du centre de référence impliqué, pour mettre en place l'apprentissage / l'accompagnement de ce geste grâce aux structures existantes ou à des tutos dédiés (Patientys)

▶ Concernant les bilans de suivi :

Les consultations, selon disponibilités, peuvent se faire par téléconsultations.

il n'y pas d'obligation de bilan sanguin pour votre maladie pendant cette période de distanciation sociale.

**En cas de question(s) complémentaire(s), le médecin référent ou un membre de son équipe reste disponible et est joignable par mail ou téléphone.**



— FILIÈRE SANTÉ MALADIES RARES —

**RESTEZ INFORMÉS : SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

